

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune exploitation commerciale des images présentées. Aucune photographie sélectionnée ne sera renvoyée.

Article 7 : DROITS DES TIERS

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux photographies qu'ils présentent. Chaque participant reconnaît et garantit les organisateurs avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires.

En particulier, l'auteur d'une photographie représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devra s'assurer d'obtenir une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de parents si cette dernière est mineure. L'auteur devra transmettre ces autorisations sur simple demande des organisateurs. L'absence de transmission de(s) l'autorisation(s) des personnes photographiées, empêchera le candidat de concourir.

Article 8 : RESPONSABILITE

A réception des épreuves et lors de l'exposition les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol, tant durant l'acheminement de la candidature que pour sa manipulation et/ou son éventuelle exposition.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

La participation au présent concours par l'envoi d'une photographie implique l'acceptation pleine et entière des participants au présent règlement, et à s'interdire toute réclamation. Le non-respect du règlement entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.

Article 9 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations des participants recueillies dans le cadre du présent concours font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif des organisateurs et sont nécessaires au traitement des candidatures et à la finalité du concours conformément aux modalités du présent Règlement. Conformément à la loi Informatique et

Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suspension des données les concernant. Pour exercer ce droit, les participants pourront adresser un courrier à :

Médiathèque Intercommunale du Pays de Lunel
520, Rue des Abrivados, CS 90229
34403 LUNEL Cedex

Article 9 : MODIFICATIONS DES MODALITES DU CONCOURS-ANNULLATION

Les organisateurs se réservent le droit, sans préavis, d'écourter ou d'annuler le concours, et/ou d'en modifier les modalités, si les circonstances l'exigent ou dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du concours conformément aux dispositions du présent règlement, sans qu'aucune indemnité ne puisse leur être réclamée à ce titre. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

BULLETIN D'INSCRIPTION



Je participe au concours photos 2012 et je m'engage à en respecter le règlement

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Titre du polar :

Signature :

CONCOURS PHOTOS

2012



Une photo pour un «Polar»

CONCOURS PHOTOS

Du 10 janvier au 25 février 2012
Inscriptions et dépôt des photos - votes des usagers du 6 mars au 5 avril
Remise des prix le 6 avril 2012

Réalisez la photo de couverture de votre roman policier préféré !
Prenez votre polar « de chevet » ou promenez-vous dans les rayons « roman policier » de la médiathèque, choisissez celui qui vous inspire le plus, utilisez son filtre... et réalisez une nouvelle illustration photographique de sa couverture. Mettez-vous dans la peau du photographe d'une maison d'édition... Soyez original, créatif, trouvez une accroche...

> TOUT PUBLIC inscrits à la médiathèque

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS : 04 67 99 06 51
contact.mediatheque@paysdelunel.fr
http://www.mediatheque.paysdelunel.fr

Saison 2011/12

REGLEMENT

Renseignements et inscriptions

04.67.99.06.51

<http://mediatheque.paysdelunel.fr>

Le Pôle musique et cinéma de la Médiathèque Intercommunale du Pays de Lunel organise son 2ème concours photos numériques du 10 janvier 2012 au 5 avril 2012

Article 1 : LE THEME : « POLAR - Réalisez la photo de couverture de votre roman policier préféré »

Prenez votre polar « de chevet » ou promenez-vous dans les rayons « roman policier » de la médiathèque, choisissez celui qui vous inspire le plus, utilisez son titre... et réalisez une nouvelle illustration photographique de sa couverture. Mettez-vous dans la peau du photographe d'une maison d'édition ... Soyez original, créatif, trouvez une accroche ... N'oubliez pas : la couverture reflète le contenu du livre et influe de manière décisive sur l'intérêt porté à ce livre par le lecteur

La photo pourra être réalisée en noir et blanc OU en couleur.

Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les photos seront obligatoirement accompagnées du bulletin d'inscription disponible à l'accueil ou sur le portail de la médiathèque (<http://mediatheque.paysdelunel.fr>).

Trois possibilités sont proposées pour le dépôt des photos.

* Envoi par courriel à l'adresse suivante :

mediaphoto2012@gmail.com

(le bulletin d'inscription aura été préalablement déposé au pôle musique et cinéma)

*Dépôt à la médiathèque sur CD

*Dépôt à la médiathèque sur clé USB

Les CD ou clés USB seront déposés, avec le bulletin d'inscription, au pôle musique et cinéma dans une enveloppe sur laquelle figurera le nom, le prénom et le n° de téléphone contre signature sur liste d'émargement.

Les participants pourront récupérer le support (CD ou clé USB) le samedi uniquement au Pôle multimédia. Il n'y aura pas de possibilité de retour par voie postale.

Article 3 : FORMAT DE LA PHOTO

Format de l'image : de préférence **JPEG ou TIFF**. Les formats BMP, GIF, JPG, PNG, TGA sont acceptés (sous réserve de possibilité de conversion et d'utilisation)

Résolution : Le fichier original devra avoir une résolution minimum de **300 dpi** (soit 3464 x 2309 pixels) pour permettre un tirage au format A4. Des résolutions plus élevées conviennent encore mieux.

Le nom du fichier doit indiquer :

Nom-prénom-titre du polar.jpg (ou tiff)

Article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne inscrite à la Médiathèque Intercommunale du Pays de Lunel. Les parents ou le représentant légal d'un enfant mineur seront invités à signer au préalable le bulletin d'inscription. Chaque participant remplira un bulletin d'inscription et déposera une seule photographie.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : ORGANISATION DU CONCOURS

INSCRIPTIONS ET DEPOT DES PHOTOS : du mardi 10 janvier 2012 au samedi 25 février 2012 à 17h

PRESELECTION : Un jury composé d'élus et de professionnels délibérera le mardi 28 février 2012 pour sélectionner les 20 photos qui seront présentées au sein de la médiathèque pour une exposition temporaire permettant le vote des lecteurs.

Seront exclues du concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture

- Toute photographie non conforme aux conditions du concours (s'agissant notamment des actes de candidature incomplets, ou dans un format endommagé, ou envoyés à une mauvaise adresse électronique)

- Toute photographie présentant un aspect visuel litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon...)

Par ailleurs, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimé par les lois en vigueur. Le candidat ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

En outre, les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Critères de sélection : adéquation avec le sujet, originalité et créativité, qualité technique, qualité esthétique

VOTE DES USAGERS : Les 20 photos sélectionnées seront tirées sur papier photo, encadrées, numérotées et exposées à la Médiathèque Intercommunale du Pays de Lunel du mardi 6 mars 2012 au mercredi 4 avril 2012. Les bulletins de vote et une urne seront mis à disposition du public. Les usagers devront classer 3 photos par ordre de préférence. (la photo n° 1 obtiendra 3 points, la photo n° 2 2 points et la photo n° 3 1 point).

Les participants sélectionnés par le jury n'ont pas le droit de vote.

PALMARES : La proclamation des lauréats aura lieu le vendredi 6 avril 2012 à 18h.

Article 6 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il cède gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de sa photographie, pour toute exploitation, sur tous supports électroniques (sur le site de la Médiathèque ou d'autres sites) et papiers (brochures...), ainsi que la possibilité de télécharger les photos (fonds d'écran...) en vue de la promotion de cette exposition, sans pouvoir en retirer aucune rémunération. Cette autorisation d'exploitation est consentie, à partir de l'inscription au concours.

En vertu du droit moral que le participant détient sur son œuvre, le nom du participant apparaîtra en mention avec la photo qu'il aura envoyée. Le participant conservera le droit d'exploiter librement sa photographie.